

2023 DSOL 6 : Subvention d'investissement (100 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ASEI – Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, pour l'aménagement et la mise aux normes du Foyer de Vie Odéon (6^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

L'association ASEI – Agir, Soigner, Éduquer, Insérer a pour objet l'accompagnement, l'éducation, l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées ; elle gère 107 établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

A Paris, elle accueille des personnes en situation de handicap au sein des structures suivantes :

- le Centre d'Accueil de Jour ASEI Résolux,
- le foyer Saint Germain - Saint Jacques, le Foyer les Pléiades,
- l'EME du Luxembourg,
- le SESSAD du Louvre,
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile VAD.

Le foyer d'hébergement Saint Germain, situé au 2 rue Félibien dans le 6^e arrondissement, accompagne 23 adultes en situation d'handicap, âgés de 20 à 60 ans, qui exercent une activité professionnelle majoritairement en ESAT. Une équipe de professionnels accompagne ces adultes dans leur projet individuel 365 jours par an, en complément de l'ESAT, de 17 h à 9 h les jours de travail, 24 h/24, pendant les week-ends, vacances et jours fériés. Le foyer est installé dans des locaux loués à la RIVP.

Dans le cadre du dispositif de logement accompagné, l'ASEI a souhaité transformer 5 places du foyer d'hébergement en 5 places d'unité foyer de vie pour un public vieillissant ou en perte d'autonomie, relevant initialement du foyer d'hébergement mais pour lequel une activité professionnelle n'est plus possible.

Ces places se situeront au sein du foyer Saint Germain sous la dénomination de Foyer de Vie Odéon. 4,45 ETP de professionnels assureront l'accompagnement de ces personnes en situation de handicap vieillissantes.

Cette évolution du public entraîne une évolution de l'agrément et engendre un changement de classification du bâtiment, et nécessite donc une mise en conformité des installations du Système de Sécurité Incendie. Il est également nécessaire de revoir la répartition des espaces dans les salles de bains pour les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'association ASEI sollicite un financement de 100 000 € pour l'aménagement et la mise aux normes du nouveau Foyer de Vie Odéon de 5 places.

Une convention pluriannuelle précise les modalités de fixation de la participation financière de la Ville de Paris pour ce projet.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à signer une convention pluriannuelle d'investissement pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris